

Le jeudi 21 octobre 2016

Mmes et Mrs les Conseillers Municipaux

Destinataires : Conseil Municipal

CONVOCATION

Je vous prie de bien vouloir assister à la réunion du conseil municipal qui se tiendra en mairie le :

Jeudi 27 octobre à 19 h 30

Objet de la séance :

- Révision du loyer 4 grande rue
- Modification Délibération d'Affectation du résultat (suite DM en juillet)
- Renouvellement contrat Ségilog
- CCTNO : répartition des sièges communautaires suite fusion
- CCTNO : nouvelle appellation de la future communauté de communes
- CCTNO : transfert de charge attribution de compensation compétence jeunesse
- Subvention Nature et Patrimoine en Gâtine des Landes (suite Journées du Patrimoine).
- Décision modificative
- Questions diverses.

Comptant sur votre présence

Veillez agréer, l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Le Maire,

Christian SIMONOT

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**SÉANCE du 27 Octobre 2016**

Date de la convocation : 21 octobre 2016	Nombre de membres en exercice : 11
Date affichage : 21 octobre 2016	Nombre de membres présents : 7 Nombre de votants : 8 Nombre de procurations : 1
<i>L'an deux mil seize, vingt-sept octobre à dix-huit heures trente minutes, le conseil municipal de la commune de Rillé, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie de Rillé, sous la présidence de Monsieur Christian SIMONOT</i>	Présents : Christian SIMONOT, Anne GODIER, Florence CROCHARD, Xavier DUPONT, David FOSTIER, Ghislaine MONCHATRE, Florence ROGER
Secrétaire de séance : Florence CROCHARD	Absent(s) : Jean Pierre HUET, Nicole VENEL et José GRUWE
	Absents représentés : Bénédicte SLONINA ayant donné procuration à Mme CROCHARD Florence

1- REVISION DU LOYER DU 4 GRANDE RUE**D/2016-27**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la disponibilité du logement situé au 4 grande rue à compter du 7 novembre 2016.

Considérant les travaux de rénovation à réaliser courant novembre, Mr le Maire propose de réviser le loyer à la hausse soit **480 euros mensuel** chauffage compris.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, approuve, à l'unanimité, la révision du loyer à 480 euros mensuel chauffage compris à compter du 1er décembre 2016.

2- Modification délibération affectation résultat du budget Commune**D/2016-28**

Suite à la délibération prise le 7 juillet 2016 relative à une décision modificative n°1 (délibération 2016-18), le contrôleur du Centre des Finances Publiques demande la modification de la délibération d'affectation du résultat du budget communal n° 2016-12c prise le 7 avril 2016.

L'assemblée délibérante vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2015 en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

- un excédent cumulé de **138 808.24 euros** de fonctionnement
- un déficit cumulé de **52 647.49 euros** d'investissement

Décident à l'unanimité d'affecter les résultats suivants :

- au compte 001, le report du déficit d'investissement de **52 647.49 euros**
- au compte 1068, afin de couvrir une partie du besoin de financement en section d'investissement de **69 027.49 €**
- au compte 002, le report de l'excédent de fonctionnement d'un montant de **69 780.72 €**

Par la présente cette délibération annule et remplace la délibération du 7 avril 2016 n°2016-12c

Le conseil municipal approuve la modification et autorise le maire à signer cette délibération.

3- RENOUVELLEMENT CONTRAT SEGILOG**D/2016-29**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la date du contrat SEGILOG (logiciels) arrive à échéance début novembre. En conséquence le renouvellement d'un contrat d'une durée de trois ans est proposé. Ce contrat comprend :

- La mise à disposition de tous les logiciels existants,
- La formation sur site illimitée,
- L'assistance logiciels,
- Le développement de nouveaux logiciels,
- La maintenance des logiciels,
- Les adaptations et modifications des logiciels.

Pour un montant global de 5 670,00 € HT destiné à l'acquisition du droit d'utilisation des logiciels plus 630,00 € HT destiné à l'obligation de maintenance et de formation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de renouveler le contrat pour une durée de trois ans (du 1er novembre 2016 au 31 octobre 2019) avec la société SEGILOG aux conditions citées ci-dessus et autorise Monsieur le Maire à signer les documents s'y rapportant

4- CCTNO – Répartition des sièges communautaires suite fusion

D/2016-30

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, et notamment son article 35,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 5211-6-1 et L. 5211-6-2,

Vu le schéma départemental de coopération intercommunale d'Indre et Loire arrêté le 30 mars 2016,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 9 mai 2016 portant projet de périmètre de la fusion de la Communauté de communes Touraine Nord Ouest avec la Communauté de communes du Pays de Bourgueil,

Le Maire rappelle au conseil municipal que la composition de la communauté issue de la fusion de la de la Communauté de communes Touraine Nord Ouest avec la Communauté de communes du Pays de Bourgueil sera, conformément aux dispositions de l'article 35 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015, fixée selon les modalités prévues à l'article L. 5211-6-1 du CGCT,

Le Maire rappelle qu'à défaut d'avoir pu trouver les conditions pour conclure un accord local permettant de répartir au maximum 25% de sièges supplémentaires par rapport à la somme des sièges attribués en application de la règle de la proportionnelle à la plus forte moyenne, il est proposé de répartir les sièges selon la procédure légale,

Le Maire indique au conseil municipal qu'il est envisagé une répartition, entre les communes incluses dans le projet de périmètre de la communauté issue de la fusion de la de la Communauté de communes Touraine Nord Ouest avec la Communauté de communes du Pays de Bourgueil, des 53 sièges prévus selon le droit commun.

Il est donc demandé au conseil municipal

- de retenir les 53 sièges prévus par le droit commun pour fixer le nombre de sièges du conseil communautaire de la communauté issue de la fusion de la Communauté de communes Touraine Nord Ouest avec la Communauté de communes du Pays de Bourgueil, selon la répartition suivante :

Arrondissement de Tours

Commune de Rillé

COMMUNE	NOMBRE DE CONSEILLERS TITULAIRES
AMBILLOU	2
AVRILLE LES PONCEAUX	1
BENAI	1
BOURGUEIL	5
BRAYE SUR MAULNE	1
BRECHES	1
CHANNAY SUR LATHAN	1
CHATEAU LA VALLIERE	2
CHOUZE SUR LOIRE	3
CINQ MARS LA PILE	5
CLERE LES PINS	2
CONTINVOIR	1
COUESMES	1
COURCELLES DE TOURAIN	1
GIZEUX	1
HOMMES	1
INGRANDES DE TOURAIN	1
LA CHAPELLE SUR LOIRE	2
LANGAIS	6
LES ESSARDS	1
LUBLE	1
MARCILLY SUR MAULNE	1
MAZIERES DE TOURAIN	2
RESTIGNE	1

RILLE	1
SAINT LAURENT DE LIN	1
SAINT MICHEL SUR LOIRE	1
SAINT NICOALS DE BOURGUEIL	1
SAINT PATRICE	1
SAVIGNE SUR LATHAN	2
SOUVIGNE	1
VILLIERS AU BOUIN	1

- d'autoriser Monsieur le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal approuve la répartition des 53 sièges et autorise Monsieur le Maire à signer la délibération.

5- CCTNO – Nouvelle appellation de la future communauté de communes

D/2016-31

Dans le cadre de la fusion avec la communauté de communes des pays de Bourgueil il est question de choisir un nouveau nom pour l'EPCI constitué.

Plusieurs propositions de noms pour la future Communauté de communes ont été présentées :

1. C.C. de l'Ouest Tourangeau
2. C.C. de Langeais – Bourgueil
3. C.C. du Val du Bougeais
4. C.C. Loire et terroir
5. C.C. Val de Loire Langeais – Bourgueil
6. C.C. de l'Ouest Val de Loire
7. C.C. du Val de l'Ouest Tourangeau

Ainsi que : C.C des Hauts de Touraine, C.C. Pays de Touraine, C.C. Touraine Ouest Vallée...

Après en avoir délibéré à l'unanimité le conseil municipal donne un avis favorable au nom « C.C. de TOURAINE OUEST » et ne s'oppose pas à celui de « C.C. de TOURAINE OUEST VAL DE LOIRE ».

6- CCTNO – Transfert de charge attribution de compensation compétence jeunesse	D/2016-32
---	------------------

Le Maire expose que lors du Conseil Communautaire en date du 28 juin 2016, le transfert de charges pour la partie de la compétence « Jeunesse » définissant le montant des attributions de compensation pour 2016 à reverser aux communes a été approuvé par le Conseil Communautaire.

Le Maire précise que pour approuver cette partie de transfert de charge, et les attributions de compensation que doivent percevoir chaque commune pour l'année 2016.

Le Conseil Municipal doit valider le tableau des attributions de compensation concernant la compétence « Jeunesse ». Pour RILLE, l'attribution serait de 1 000 €.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- D'approuver le tableau d'attribution de compensation pour la compétence « Jeunesse »
- D'autoriser le maire à signer tout acte y afférent

7- SUBVENTION	D/2016-33
----------------------	------------------

Le conseil municipal a décidé de donner une **subvention exceptionnelle de 200 € à l'association Nature et Patrimoine en Gâtine des Landes** dont le siège social est en Mairie d'Ambillou pour son implication dans l'organisation des Journées du Patrimoine, le 18 septembre dernier.

8- DECISION MODIFICATIVE N°2	D/2016-34
-------------------------------------	------------------

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité décide de passer la décision modificative suivante afin de régler la subvention exceptionnelle (délibération d2016-33) votée précédemment :

Compte 6574	Subvention de fonctionnement aux associations	+ 200.00 €
Compte 657362	CCAS	- 200.00 €

9- DEMANDE FONDS DEPARTEMENTAL DE SOLIDARITE RURALE 2017

D/2016-35

Les dossiers de demande de subventions étant à rendre avant le 31/12/2016 pour les appels à projet en 2017.

Le conseil municipal décide de réitérer notre demande de subvention concernant le projet phare du mandat qui concerne la réhabilitation et la mise aux normes de la salle socio-culturelle et de jeu de boule de fort.

Ayant un plan plus précis des dépenses étant donné le commencement des travaux courant octobre 2016, le conseil municipal sollicite de nouveau cette aide.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer la demande de subvention
- **Effectuer** toutes les démarches nécessaires pour obtenir cette subvention.

Questions diverses :

- Cérémonie du 11 novembre à 10 h 30 suivi d'un vin d'honneur.
- Point sur le conseil d'école suite à la rentrée scolaire
- Projet d'accrobranche en discussion avec CCTNO pour la saison 2017 au Lac de Rillé

Fin de séance : 21 H 00

RECAPITULATIF DES DELIBERATIONS PRISES EN SEANCE DU 27 OCTOBRE 2016				
N° délibération	Nomenclature « Actes »		Objet de la délibération	Page
	Code	Thème		
D/2016-27	7.10	Finances locales – divers	Révision loyer 4 grande rue	49
D/2016-28	7.1	Finances locales – décisions budgétaires	Modification délibération affectation résultat budget commune	50
D/2016-29	7.10	Finances locales – divers	Renouvellement contrat SEGILOG	50
D/2016-30	5.7	Institutions et vie politique – intercommunalité	CCTNO- Répartition des sièges communautaires suite fusion	51
D/2016-31	5.7	Institutions et vie politique – intercommunalité	CCTNO-Nouvelle Appellation	53
D/2016-32	5.7	Institutions et vie politique – intercommunalité	CCTNO- Transfert de charge et attribution compensation compétence jeunesse	54
D/2016-33	7.5	Finances locales – subvention	Subvention exceptionnelle	54
d/2016-34	7.1	Finances locales – décisions budgétaire	Décisions modificative 2	54
D/2016-35	9.2	Autre domaine de compétences - départements	Demande Fonds départementale de solidarité rurale	55

Les membres du conseil municipal attestent avoir participé à la réunion du conseil municipal du 27 octobre 2016 en mairie de RILLE, avoir pris part au vote et pu consulter le registre des délibérations

EMARGEMENTS DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL	
SEANCE DU 27 octobre 2016	
Monsieur Christian SIMONOT, Maire	Madame Anne GODIER, 1 ^{ère} adjointe au maire
Madame Bénédicte SLONINA, 2 ^{ème} adjointe au maire ABSENTE	Madame Florence CROCHARD, 3 ^{ème} adjointe au maire
Monsieur Xavier DUPONT, conseiller municipal	Monsieur David FOSTIER, conseiller municipal
Monsieur José GRUWE, conseiller municipal ABSENT	Monsieur Jean-Pierre HUET, conseiller municipal ABSENT
Madame Ghislaine MONCHATRE, conseillère municipale	Madame Florence ROGER, conseillère municipale
Madame Nicole VENEL, conseillère municipale ABSENTE	